

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2024

Date de convocation : 12 novembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délégations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°24-110 à 24-131 incluse	25	05	08	30

Secrétaire : M. RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. BAUCHARD, Adjoint, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE, Mme DUCASTEL MM. TOKDEMIR, RIVET, ORTEGA, Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, M. THOMAS Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Jean-Pierre DUVÉRÉ ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD
- Mme Sylvie LANGEARD ayant donné pouvoir à M. José PIRES
- Mme Hafidha OUADAH ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- Mme Marilyne MICHAUD ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Olivier NIEL ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis BAUCHARD

ABSENTS : MM. SAVY, BRUN, Mme SEGHIR

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 24-122 Convention avec les lauréats du dispositif de résidence artistique "Pop Up" de la gare aux musiques

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE

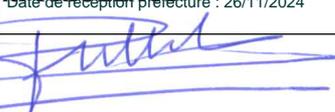
AFFICHÉ LE

26 NOV. 2024

26 NOV. 2024



Accusé de réception en préfecture 027-212703755-20241118-24-122-DE Date de transmission : 26/11/2024 Date de réception préfecture : 26/11/2024





Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20241118-24-122-DE
Date de télétransmission : 26/11/2024
Date de réception préfecture : 26/11/2024

N° 24-122

**CONVENTION AVEC LES LAURÉATS DU DISPOSITIF DE
RÉSIDENTICE ARTISTIQUE « POP UP » DE LA GARE AUX
MUSIQUES**

RAPPORT

La Ville de Louviers est particulièrement engagée dans l'accompagnement des jeunes artistes régionaux émergents, en s'appuyant notamment sur la Gare aux Musiques pour les musiques actuelles. Depuis 2004 la Gare a mis en œuvre un dispositif de résidence, d'encadrement et de professionnalisation nommé Pop'Up ouvert à tous les musiciens ou groupes normands.

Pour 2024-2025, 4 groupes ont été sélectionnés par un jury de professionnels qui s'est réuni le 24 septembre dernier :

- Rougir
- Flying Blanket Mistery
- Jafar
- Glasslane

Les artistes pourront bénéficier gratuitement d'une résidence allant jusqu'à quatre semaines dont une semaine d'enregistrement, de l'accès à tous les stages, formations, master-class proposés et d'un encadrement personnalisé qui leur permet de profiter de l'expertise de l'équipe de la Gare et de ses réseaux (communication, diffusion, programmation).

La résidence se terminera par deux soirées de concerts à La Gare aux musiques fin septembre ou début octobre 2025 : les Pop-Up parties, soirées retransmises en direct sur la radio Principe Actif.

Afin de préciser les engagements de chacun durant la résidence, la Ville de Louviers souhaite signer une convention avec chacun des 4 lauréats 2024-2025 du dispositif de résidence Pop-Up.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu le code général des Collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu la circulaire du Ministère de la Culture MCCD1601967C du 8 juin 2016 relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences,

Considérant la volonté de la Municipalité de soutenir les artistes locaux dans le cadre de sa politique culturelle,

Accusé de réception en préfecture 027-212703755-20241118-24-122-DE Date de télétransmission : 26/11/2024 Date de réception préfecture : 26/11/2024

Considérant la sélection de 4 groupes réalisés par un jury de professionnels le 24 septembre 2024,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les conventions afférentes avec chacun des 4 lauréats du dispositif de résidence Pop-Up à la Gare aux Musiques pour la saison 2024-2025.

Adoptée à l'unanimité

**Pour copie conforme
Le Maire,**

François-Xavier PRIOLLAUD

